

DICRIM DE LA COMMUNE D'ORBEIL

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

1^{ère} Edition

Novembre 2006

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS A ORBEIL

Inondations exceptionnelles, mouvements de terrain ou séismes : de telles catastrophes peuvent survenir aussi à Orbeil. Pour en minimiser l'impact, les acteurs publics se mobilisent. Ils organisent non seulement les secours en cas d'accident majeur, mais aussi la prévention et l'information. En effet, les populations exposées doivent pouvoir connaître consignes et gestes qui sauvent.

La commune d'Orbeil vous propose ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Vous y trouverez la définition des risques majeurs qui concernent Orbeil, les mesures prises par la commune et la conduite à tenir en cas d'alerte. Conservez ce document, prenez en connaissance, il vous sera utile en cas de risque majeur.

Le risque majeur, c'est ...

Le risque majeur, communément appelé catastrophe, présente deux caractéristiques :

- Une énorme gravité : les conséquences sont lourdes à supporter, avec des dommages importants aux biens et à l'environnement et éventuellement des victimes.
- Une faible fréquence : on peut être tenté d'oublier le risque et de ne pas s'y préparer.

A Orbeil

La commune est concernée par des risques naturels : inondations, rupture de barrage, séisme et mouvements de terrain.

Un droit fondamental des citoyens,

Conformément à la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 :

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. »

LES INONDATIONS

Des crues de type torrentiel peuvent intervenir sur la commune d'Orbeil. Dans tous les cas, informez-vous des risques encourus. Météo France diffuse auprès des autorités et du grand public des cartes de vigilance et des bulletins de suivi lorsque les niveaux orange ou rouge sont atteints.

« Le risque inondation sur la commune d'ORBEIL est lié aux crues de la rivière ALLIER. Il s'agit d'inondations de plaine dont l'intensité d'aléa est forte. »

Historique des principaux événements :

<i>Date</i>	<i>Type de crue</i>
<i>Novembre 1790</i>	<i>Crue historique la plus importante</i>
<i>Mai 1856</i>	<i>Crue majeure du XIXème siècle</i>
<i>Septembre 1866</i>	<i>Crue de référence</i>
<i>Septembre 1875</i>	<i>Crue majeure du XIXème siècle</i>
<i>Octobre 1943</i>	<i>Crue majeure du XXème siècle</i>
<i>Décembre 1973</i>	<i>Crue décennale</i>
<i>Décembre 2003</i>	<i>Crue trentenale</i>

La commune est soumise à la réglementation du PSS inondation de l'Allier approuvé par décret du 17 octobre 1969.

Le PSS (Plan de Surface Submersible) est un document instaurant une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation du sol. Il permet à l'administration de s'opposer à toute action ou ouvrage susceptible de faire obstacle au libre écoulement des eaux ou à la conservation des champs d'inondation.

Le PSS vaut PPRi (Plan de Prévention du Risque inondation) (voir copie du Plan des Surfaces Submersibles en annexe)

Prévision des crues :

L'Allier bénéficie de la surveillance par le Service de Prévision des Crues basé à la Direction Départementale du Puy-de-Dôme. Ce service a pour mission de surveiller en permanence la pluie et les écoulements de la rivière. Les informations sur les crues sont diffusées par la Préfecture du Puy-de-Dôme ainsi que sur le site Internet suivant : <http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr/scripts/crues/menu.asp> »

LES RISQUES A ORBEIL :

En cas de crues de type torrentiel :

Des pluies abondantes et brutales peuvent provoquer des crues de l'Allier. Dans les zones inondables, le phénomène aggravé par les ruissellements et les ravinements peut devenir rapidement catastrophique : montée des eaux très rapide et glissement de terrain.

UNE INONDATION, C'EST ...

Une submersion due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par de fortes précipitations.

LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE :

- Information préventive de la population

MESURES A METTRE EN ŒUVRE :

Ce qu'il faut faire :

Avant :

- Prévoir les gestes essentiels :
- Faire une réserve d'eau potable
- Rassembler papiers, argent, médicaments (en vue d'une éventuelle évacuation)

Pendant :

- Fermer portes, fenêtres, aérations
- Couper le gaz et l'électricité
- Monter dans les étages
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (les enseignants s'occupent d'eux)
- Ecouter la radio et attendre les consignes des autorités
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger.

Après :

- Ventiler les pièces
- Contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité
- Chauffer dès que possible

LES GESTES QUI SAUVENT :

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Fermer le gaz et l'électricité
- Monter aux étages

LES NIVEAUX D'ALERTE :

ALERTE ORANGE : Prendre les mesures de précaution

ALERTE ROUGE : Danger imminent. Appliquer les consignes d'alerte diffusées

Une alerte rouge est toujours précédée d'une alerte orange.

RUPTURE DE BARRAGE

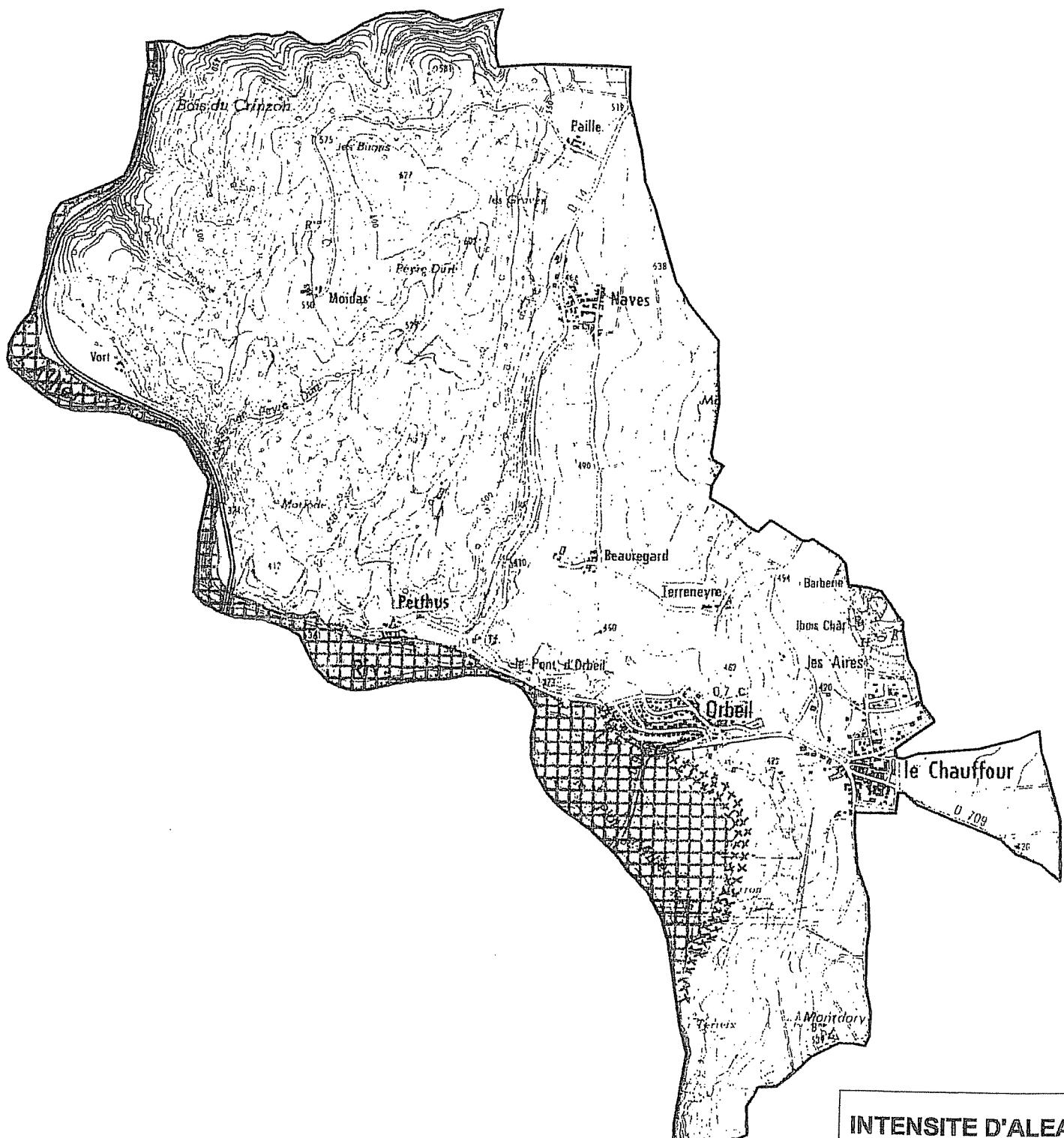
La commune d'Orbeil est soumise au risque de rupture du barrage de Naussac situé en Haute-Loire.

L'intensité d'aléa sur la commune est forte.

Pour les risques se reporter au chapitre inondations.

CARTE ALEAS NATURELS

Orbey



INTENSITE D'ALEA

Inondation de plaine
Crue de référence :
Allier, 1866

moyen
 fort

Feux de forêt

Très faible (commune
entièrement concernée
donc non cartographié)



échelle : 1 / 25 000e

élaborée par SFRM (décembre 2005)

SEISME

Bien que située dans une zone de faible sismicité, la commune d'Orbeil doit prendre en compte ce risque majeur, à titre préventif. Attention : en cas de séisme, il n'y a pas d'alerte possible.

LES RISQUES A ORBEIL :

La commune est située en zone 1A, soit dans une zone de très faible sismicité, mais non négligeable.

- Zone 0 : Sismicité négligeable
- Zone 1A : Très faible sismicité, mais non négligeable
- Zone 1B : Faible sismicité
- Zone II : Sismicité moyenne
- Zone III : Forte sismicité (pour certains départements d'Outre-Mer)

UN SEISME, C'EST

- Une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles. Des vibrations du sol sont transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.
- Un séisme est caractérisé par :
 - son foyer ou épicentre « point de départ des ondes sismiques »
 - sa magnitude sur l'échelle ouverte de Richter : « mesure de l'énergie libérée »
 - son intensité : mesure des dégâts provoqués
 - la fréquence des répliques et la durée des vibrations qui ont une incidence sur les effets en surface
 - la faille provoquée

LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE :

- Application des règles de construction parassismique afin de renforcer la résistance des bâtiments
- Information de la population

MESURES A METTRE EN ŒUVRE :

- Avant :
- Connaître les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité
 - Fixer les appareils et meubles lourds
 - Repérer un endroit pour se mettre à l'abri
- Pendant :
- Si on se trouve à l'intérieur de locaux :
 - s'éloigner des fenêtres
 - se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse
 - Si on se trouve à l'extérieur de locaux :
 - s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques)
 - Si on est en voiture :
 - s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- Après :
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
 - Couper l'eau, le gaz et l'électricité – en cas de fuite de gaz aérer et prévenir les secours
 - Ne pas fumer ni allumer de flamme
 - Rassembler ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio pour les emporter avec soi
 - Evacuer les bâtiments

- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- Ne jamais pénétrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ; les enseignants s'occupent d'eux

LES GESTES QUI SAUVENT :

- Pendant : Abritez-vous sous un meuble solide
Eloignez-vous des bâtiments
- Après : Coupez l'eau, l'électricité et le gaz
Evacuez les bâtiments

MOUVEMENT DE TERRAIN

De fortes pluies sur des terrains relativement instables peuvent entraîner le déplacement du sol ou du sous-sol, un phénomène dommageable pour les habitants comme pour leurs biens. La vigilance est recommandée, tout particulièrement dans les zones de Montdory, Terreix et Terron.

LES RISQUES A ORBEIL :

Principalement, le risque sur le territoire de la commune est dû à une instabilité de terrain de petite ampleur. Il peut survenir lors de fortes pluies, par des infiltrations d'eau dans les terrains.

UN MOUVEMENT DE TERRAIN, C'EST ...

Un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. L'ampleur du phénomène dépend de la nature et de la disposition des couches géologiques. Le mouvement de terrain est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

LES MESURES PRISES PAR LA COMMUNE :

- Interdiction de construction sur ce type de zone.
- Information de la population
- Collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) : dans le cadre de sa mission de service public, le BRGM a été chargé par le ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD) de réaliser des inventaires départementaux des mouvements de terrain et des cavités souterraines hors mines. Les données issues de ces inventaires peuvent être consultées sur Internet : www.bdmvt.net ; www.bdcavit.net. Celles relatives au département du Puy-de-Dôme seront toutes intégrées d'ici juillet 2007.

MESURES A METTRE EN ŒUVRE :

- Avant : - S'informer des risques encourus et des gestes de sauvegarde
- Pendant : - Fuir latéralement en regagnant au plus vite les hauteurs les plus proches
 - Ne pas revenir sur ses pas
 - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Après : - Evaluer les dégâts et les dangers
 - Informer les autorités

Si vous avez connaissance (cartes anciennes, textes...) de l'existence d'anciennes mines, cavités ou autre pouvant entraîner des mouvements de terrain, veuillez en informer immédiatement la mairie.

LES GESTES QUI SAUVENT

- Fuir latéralement
- Gagner les hauteurs

